



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 2 FEVRIER 2022**

LEADER FRANCE : ADHESION 2022

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-présidente aux questions économiques.

Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 339 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer.

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 priorités de Leader France :

- consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader ;
- représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés ;
- accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques ;
- défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

2022 sera une année charnière pour ce programme européen de développement rural. Il s'agira à la fois de terminer l'actuelle période de programmation, avec pour certains de nouvelles ressources du plan de relance européen, mais également de préparer la programmation 2023-2027.

L'adhésion à Leader France est une dépense éligible aux frais d'animation LEADER à hauteur de 70%.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à LEADER France pour l'année civile 2022 ;
- d'engager la dépense de 650 € TTC.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 7 février 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 7 février 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 8 février 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 09/03/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2022

Le deux février de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Julien CORDENOS (pouvoir Mme HEUX), Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mr LENOIR), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Olivier MATRAT, Pascal PESTRE (Grand Calais Terres & Mers) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BIAT